

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2022-12-99



Sources de l'Orne
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

Date de convocation :
9 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LUBRUN Laurence, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. BAËLDE Jean-Pierre, BRUNEAU Daniel, CHATEL Jacques, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LELOUP Christian, LE CARVENNEC Eric, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOUARD Eric, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SAUVAGET Jean-Paul, SIX Vincent, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul

Nombre de délégués présents :
33

Nombre de votants :
37

Excusés avec pouvoir : Mme LAMBERT Pamela (pouvoir donné à Mme LEMOINE Martine), Mme BIDAULT Martine (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. LEROY Michel (pouvoir donné à VINET Paul), M. ROBIEUX Christophe (pouvoir donné à M. MAACHI Mostefa)

VOIX POUR :
37

Secrétaire de séance : Mme LUBRUN Laurence

Objet : Approbation du règlement de la compétence Voirie

VOIX CONTRE :
0

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 11 décembre 2014, le Conseil Communautaire a adopté le règlement de la compétence Voirie.

ABSTENTIONS :
0

Considérant que la compétence a depuis évolué, il propose au Conseil Communautaire de bien vouloir adopter un règlement de la compétence Voirie mise à jour avec ces évolutions.

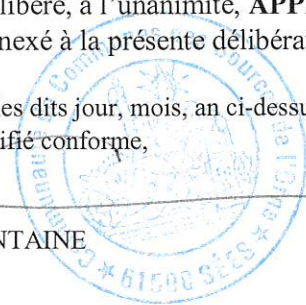
Il donne lecture du projet de règlement et précise que celui-ci a été validé en Commission Voirie et espaces publics.

- **Le Conseil communautaire**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le règlement de la compétence Voirie tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE

La secrétaire,
Laurence LUBRUN



Accusé de réception en préfecture
061-200035111-20221215-DEL-2022-12-99-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022